



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

établissements

Question écrite n° 126251

Texte de la question

M. André Schneider attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la cohésion sociale sur l'amélioration de la qualité du service rendu aux personnes handicapées et à leurs familles au nom de l'égalité des droits et des chances. La création des maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) a notamment favorisé l'accompagnement individualisé de chaque personne en situation de handicap désireuse de bâtir son projet de vie. Concernant plus précisément les demandes de mise sous tutelle, il lui demande comment améliorer l'aide déjà apportée par les MDPH dans le dispositif réglementaire appliqué en ce domaine.

Données clés

Auteur : [M. André Schneider](#)

Circonscription : Bas-Rhin (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 126251

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Solidarités et cohésion sociale

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 janvier 2012, page 412

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)